



Papeete, le 15/08/2016

Didier RIGOTTARD IA IPR EPS
et le Chargé de mission EPS

à Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS

LETTRE DE RENTRÉE EPS 2017 : « construire un système éducatif plus exigeant et plus juste au service de tous les élèves »

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de **Didier RIGOTTARD** IA-IPR et de **Guillaume FANET** chargé de mission, souhaite la bienvenue à ceux qui arrivent dans l'académie de la Polynésie Française et une bonne rentrée scolaire aux enseignants d'EPS.

Cette lettre à destination des professeurs EPS, est d'abord l'occasion pour nous de remercier tous les acteurs de terrain qui, par leur présence, leur investissement et leur professionnalisme, ont permis la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. En effet, les efforts fournis ont favorisé la réussite de 79 % des élèves au DNB (+14 points), 88 % au baccalauréat général (-1,21 point), 85 % en technologie (+1,52 point) ; 78 % pour le professionnel (+3,28 points); 89 % pour le BEP (+12 points) et enfin 86 % pour le CAP (+ 2,92 points). Tout examen confondu, 82 % des élèves ont réussi (+8,78 points). Malgré la baisse exclusivement dans le baccalauréat général et la mention complémentaire de niveau 5, **les progrès encourageants montrent qu'en dépit des conditions d'enseignement difficiles la réussite reste, pour beaucoup, possible en Polynésie Française.** Les efforts doivent donc se poursuivre cette année pour satisfaire l'objectif affirmé d'élever le niveau de qualification de tous les collégiens et surtout lycéens.

Ensuite, ce courrier a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous dans le contexte du territoire, de son projet et des orientations nationales. Le collège connaît de profondes évolutions qui ont pour ambition de lui permettre de mieux accompagner tous les élèves, vaincre le décrochage scolaire, préparer chacun à l'entrée au lycée et surtout devenir un citoyen engagé et responsable. Gardons à l'esprit que pour 2017 l'Ecole, dans la continuité de l'engagement pris depuis la refondation de 2012, doit être exigeante et attentive au parcours de chacun, porteuse des valeurs de la République et ouverte sur le monde contemporain pour **« permettre à chaque élève de construire progressivement un parcours cohérent, souple et sécurisé répondant à ses besoins et à ses aspirations ».**

Pour faire en sorte que l'action collective soit bien à destination de chaque élève, les enseignants et les équipes d'EPS savent l'importance de **l'équilibre de l'offre de formation**, de **l'adaptation des méthodes pédagogiques** et de la **richesse des contenus**. Du collège au lycée, une attention particulière devra être accordée à toutes ces étapes auprès des **élèves présentant des besoins singuliers**, qu'ils relèvent ou non de situations de handicap. Il conviendra dans le même temps de **veiller à l'égalité des chances** entre tous, notamment celle **entre filles et garçons**. Les enseignants et les équipes disposent des éléments nécessaires à l'organisation et la concrétisation de ces ambitions dans le cadre de leur projet pédagogique : **programmes réformés, nouveau socle, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, organisation du temps scolaire en cycle, modalités d'évaluation aux épreuves d'examen, plan de formation.**

Rigottard Didier
IA IPR EPS

La **rentrée scolaire 2017-2018** s'inscrit en **continuité** avec la logique des autres années sur **l'organisation des enseignements**, la **sécurité** et la **santé** des élèves, la **mise en œuvre des programmes** d'EPS. Mais cette rentrée est également une **année importante pour consolider le travail engagé pour atteindre les évolutions attendues par la réforme** indispensable du collège.

Cette lettre a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline EPS pour l'année scolaire 2017-2018. Ces **points d'actualité et priorités** devront être **repris lors des premiers conseils d'enseignement** pour **combattre les inégalités tout au long de la scolarité** et **promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante**.

1. Actualité et priorités

Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

La refondation de l'École de la République place la **qualité des apprentissages** au cœur de l'action engagée et annonce que les **contenus d'enseignement** doivent évoluer pour garantir l'acquisition des connaissances et des compétences selon une progression cohérente et adaptée aux apprentissages. La réussite de cette réforme repose sur l'engagement et la générosité de tous. Il s'agit de donner à tous les élèves la possibilité d'apprendre et de réussir en portant un regard clair sur leurs fragilités comme sur leurs potentiels, d'élaborer collectivement des stratégies pédagogiques, valorisant en particulier l'interdisciplinarité. L'accompagnement personnalisé, le travail en petits groupes et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) constituent des exemples concrets de ce travail. L'accompagnement pédagogique soutient la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves. Le **nouveau collège**, par cette posture pédagogique d'un enseignant attentif aux besoins des élèves, favorisera le développement et l'approfondissement des **savoirs fondamentaux**, mais aussi des **compétences du socle commun**. Cette année doit encore être l'occasion pour les équipes d'EPS, lors des réunions pédagogiques régulières animées par [le coordonnateur d'EPS](#) dont la **mission est rappelée depuis le 30 avril 2015**, de **formaliser la mise en œuvre des nouveaux programmes**, **modifier les pratiques** d'enseignement et **expérimenter de nouvelles organisations** pédagogiques pour **s'adapter à la diversité des besoins** des élèves.

Afin d'**accompagner au mieux leurs élèves**, les professeurs veilleront à chaque niveau d'enseignement à prendre en compte les spécificités de chacun en premier lieu dans le cadre de la classe, car **c'est d'abord au cœur de celle-ci que se joue la réussite de chaque élève**. **Pour réussir en toute sécurité**, et pour construire cette EPS qui est un atout pour éduquer à la **santé**, la **tenue d'EPS est le premier levier**. Face aux difficultés que rencontrent certaines familles, les équipes pédagogiques peuvent solliciter les chefs d'établissement pour **activer les fonds sociaux**. Au-delà des problèmes matériels, **l'identification des besoins** de chacun est essentielle pour construire un **enseignement différencié** qui **donne du sens** et permet de **réelles acquisitions**. L'attention portée aux difficultés rencontrées par les élèves et la nature de ces difficultés sont des éléments qui fondent le déroulement de la leçon, au plan didactique et pédagogique. Le développement de **l'estime de soi**, du **sentiment de réussite**, de la **curiosité** guideront l'enseignant au même titre que les acquisitions motrices et **favoriseront l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire**. En Polynésie Française, le cheminement vers la **maîtrise des compétences** et connaissances des **programmes** et du **socle commun** pose à un certain nombre d'élèves de réelles difficultés. La **mise en place du cycle 3** continuera d'être un sujet de discussion, cette année, dans vos réunions d'équipe pour repérer sans retard les manques et besoins, et les traiter spécifiquement. C'est à ces conditions que vous pourrez accueillir tous les élèves, sans distinction, dans une **école de l'exigence, de l'ambition et d'intégration de tous**. Des formations à initiative locale premier second degré à négocier avec les chefs d'établissements est une piste à explorer pour engager ce travail en commun incontournable entre le 1^{er} et le second degré.

Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe également pour les enseignants de **faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation**. La réforme des contenus d'enseignement et de l'organisation de la scolarité obligatoire impose une **renovation de l'évaluation des acquis des élèves**. C'est l'un des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : **« les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles »**. L'évaluation « en direct » doit donc toujours faire l'objet d'une **réflexion accrue dans les temps de concertation**, elle **doit être conçue comme un moyen de faire progresser** les élèves et **être au service des apprentissages** pour **en finir avec la « constante macabre »**. Votre réflexion dans ce domaine devrait limiter les situations de blocage qu'on observe lorsqu'un élève se croit définitivement rejeté par une matière ou discipline, avec à terme le risque qu'il décroche.

EPS, sport scolaire et valeurs républicaines

Il est important en EPS, de **faire faire** aux élèves **l'expérience des valeurs** de la citoyenneté, à travers les activités physiques, c'est-à-dire vivre les normes du groupe comme étant les siennes et ne plus les percevoir comme des contraintes, mais comme des **nécessités à l'autonomie et à la liberté** de chacun. L'élève doit pouvoir **vivre en acte ces valeurs**. La gestion des différences, la constitution des équipes, les statuts et rôles de chacun, la sécurité, l'entraide, l'écoute, la construction des règles, les résultats, les sanctions sont autant de leviers pour favoriser ces apprentissages. Cet engagement pour le partage des valeurs de **liberté, égalité, fraternité et laïcité** peut dépasser bien évidemment le cadre des cours si les équipes pédagogiques s'inscrivent dans les **dispositifs d'accompagnement** des élèves (accompagnement personnalisé, tutorat, sections sportives scolaires...) et dans les **enseignements pluridisciplinaires** (EPI, enseignements d'exploration, TPE...).

Au-delà de l'EPS, les **Associations Sportives** constituent, par leur rayonnement, **d'autres voies de réussite** pour les élèves. Si le nombre de licenciés et la qualité des rencontres témoignent de la vitalité de la plupart des AS et du sport scolaire en Polynésie Française, il ne faut pas se focaliser uniquement sur ce % de licenciés. En effet, la présence du plus grand nombre sur chaque créneau d'AS (à la pause méridienne, en semaine, le mercredi voire le samedi ou en soirée pour les internes) et par la même la régularité aux séances d'entraînement sont des indicateurs plus pertinents pour vérifier le dynamisme d'un établissement. Ceci est important, car l'Association Sportive est le premier **lieu de pratique physique et associative volontaire** accessible à tous les élèves. Sans elle, nombre d'entre eux n'ont accès à aucune pratique physique en dehors de l'enseignement obligatoire d'EPS. Elle est aussi le **lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice d'une citoyenneté en acte** au travers des différents rôles et responsabilités assumés par les élèves. Il est important de rappeler que le sport scolaire, par les pratiques compétitives et de loisir, la prise de responsabilités dans la vie associative (jeunes officiels, jeunes reporters, jeunes secouristes, brigade verte, secrétariat et comptabilité de l'AS...), est un **élément de dynamisation et de cohésion des établissements scolaires**. L'AS est donc, parmi d'autres, une **composante constitutive de l'École républicaine**, en raison des apprentissages qu'elle vise, mais également des **valeurs éducatives et sociales** qu'elle concourt à développer.

Une **attention particulière** sera portée à la **communication** et à la **lisibilité** de ce qui se fait au sein des AS :

- le **projet d'AS** doit **s'intégrer et contribuer au projet d'établissement** ainsi qu'au **contrat d'objectif**.
- **L'engagement associatif et citoyen** doit être **reconnu et valorisé** dans le livret de compétences ou le bulletin scolaire. Les formations de jeunes officiels ou secourisme doivent également être mises en valeur **en intégrant par exemple un parcours citoyen, avenir ou santé**.
- Le **cahier d'AS** qui rend compte de **l'activité effective de l'Association Sportive** doit être **visé régulièrement par le chef d'établissement** toujours président des AS.
- Le **projet de district** doit trouver sa force dans l'articulation des différents projets d'AS, tant en ce qui concerne les **ambitions éducatives** que les choix d'activités et d'organisations pratiques. La **prise en compte de la diversité des élèves doit en être la priorité**.

Diversification des parcours et des approches pédagogiques au collège

Le projet pédagogique organise les enseignements afin de permettre à chaque élève de la sixième à la troisième de construire, pour répondre aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les collégiens, filles et garçons, ensemble et à égalité, de construire **cinq compétences** travaillées en continuité durant les différents cycles pour :

- Développer sa motricité et apprendre à **s'exprimer en utilisant son corps**
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des **méthodes** et des **outils**
- Partager des **règles**, assumer des **rôles** et des **responsabilités**
- Apprendre à entretenir sa **santé** par une **activité physique régulière**
- S'approprier une **culture** physique sportive et artistique

Afin de développer ces compétences générales, l'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, **un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires** pour :

- **Produire une performance optimale**, mesurable à une échéance donnée
- **Adapter ses déplacements à des environnements variés**
- **S'exprimer devant les autres** par une prestation **artistique** et/ou **acrobatique**
- **Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.**

Les équipes devront, en Polynésie Française, continuer cette révolution professionnelle qu'imposent la mise en place des nouveaux programmes et la réforme du collège. **L'intégration de la sixième dans le cycle 3** avec les classes de Cm1 et Cm2 est **un axe fort à investir** pour réussir cette réforme. Le cycle de consolidation est chargé d'assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège. Vous devrez **renforcer les liens avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages** et améliorer la transition entre l'école et le collège. **Les projets de liaison école collège que vous proposez (cross, rencontres sportives...) sont des actions qui diminuent les ruptures que peuvent connaître les élèves à l'entrée en 6^{ème}** et sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour construire de nouveaux liens entre l'école et le collège, à minima avec les écoles à proximité. D'autres pistes seront à explorer, comme **les conseils école-collège** à vocation exclusivement pédagogique et **les formations conjointes premier et second degré**, afin d'innover par exemple dans des cycles d'apprentissage associant le CM1, CM2 et la 6^{ème}. **Les échanges de services** ou encore **la co animation école collège** sont également à expérimenter.

Pour renforcer l'acquisition des compétences en EPS, **les TICE et les outils numériques** sont des **nouvelles technologies** qu'il est intéressant d'utiliser, car ils **motivent** les élèves et **facilitent leur entrée dans les apprentissages**. Au-delà des difficultés matérielles que l'enseignant peut rencontrer sur les installations sportives, les smartphones, tablettes, images et vidéos faisant partie intégrante du quotidien de l'adolescent, peuvent être des outils à intégrer au cours d'EPS pour **stimuler l'intérêt des élèves et faciliter les acquisitions**. Mais attention l'attrait de la nouveauté ne dure qu'un temps et le support numérique n'a rien de magique, car il ne suffit pas de confronter l'élève à un média (une image, une vidéo) ou d'accompagner son apprentissage d'une tablette pour qu'il apprenne. Il est donc important pour les enseignants d'utiliser au mieux ces nouveaux outils formatifs en gardant à l'esprit que la spécificité de l'EPS reste l'action motrice et la sollicitation aux ressources. Pour faire apprendre, **l'utilisation du numérique ne doit en aucun cas diminuer le temps d'engagement moteur**. Pour jouer son rôle pédagogique, l'idée-force des **TICE** est de **faciliter le développement de l'autonomie dans les apprentissages** et ainsi faciliter **la prise de recul nécessaire aux enseignants pour guider tous les élèves**, surtout ceux en difficulté qui en ont le plus besoin, **vers des acquis solides et durables**.

Diversification des parcours et des approches pédagogiques au lycée

Au **lycée général et technologique** comme au collège, le programme guide la mise en œuvre des enseignements. Le **curriculum de formation** conduit tous les élèves à **vivre une expérience** dans chacune des **cinq compétences propres** et

atteindre le niveau 4 de compétence attendue dans au moins trois CP, dont la CP5. Les [épreuves certificatives nationales et académiques](#) ont pour objet de vérifier la construction effective des compétences attendues. Elles **ne sont pas à considérer comme des objets d'enseignement**. L'obligation d'évaluer les élèves sur trois compétences propres répond à la volonté de conserver jusqu'en fin de scolarité une **EPS de qualité**.

Dans la **voie professionnelle** qui s'organise en deux types de formations (CAP BEP en deux ans et baccalauréat en trois ans) le projet EPS doit insister sur **l'équilibre de la formation** entre les compétences propres à l'EPS et leur **étroite articulation avec les compétences méthodologiques et sociales**. La durée des cycles, les conditions matérielles et climatiques, les périodes de stage induisent également la nécessité de **penser l'offre de formation sur l'intégralité du cursus** de l'élève, notamment en combinant le nombre et le choix des APSA et les niveaux de compétences attendues.

Quelle que soit la filière, les équipes ancreront leur projet pédagogique dans les **orientations de la réforme des lycées (mieux orienter, mieux accompagner chaque lycéen, mieux adapter le lycée à son époque)**, dans les exigences du programme et dans la singularité du projet d'établissement. Pour réussir cela, une **formation équilibrée, diversifiée et surtout équitable** doit être formalisée pour tous les élèves (filles ou garçons ; sportifs ou non ; à besoin éducatif particulier ou pas...). L'obligation de résultat (atteinte des niveaux 3 ou 4) conduit à raisonner non plus en termes de programmation annuelle, mais de **curriculum** de l'élève **depuis son entrée en seconde jusqu'au diplôme**. Elle nécessite **d'anticiper l'offre de formation** sur les deux ou trois années et de **garder trace de ce qui a été effectivement proposé à chaque élève**. Il est important également d'être rigoureux dans l'information aux élèves et familles des dates d'examen et de rattrapage. **Une feuille d'émargement** pour la distribution des convocations et la présence aux épreuves reste incontournable. Il semble intéressant de **rappeler également sur le bulletin trimestriel la règle des absences dans l'obtention d'un diplôme professionnel**.

Attention pour la session 2018, des modifications sont à opérer au regard des nouveaux textes : la circulaire du [4 avril 2017 pour la voie professionnelle](#) et celle du [19 avril 2017 pour la voie générale et technologique](#).

Au-delà des référentiels qui sont modifiés, ce qu'il faut retenir pour le CAP BEP, pour cette session 2018, est qu'**aucune évaluation** n'a lieu en classe de seconde **excepté** si l'élève présente le **CAP** en tant que **diplôme distinct et non comme diplôme intermédiaire d'un baccalauréat professionnel**. Pour ces candidats uniquement du CAP en deux ans le choix des épreuves se fera parmi les unités de formation (séquences d'apprentissage) identifiées dans le projet pédagogique d'EPS et offertes à l'élève au cours de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année. Pour les autres, uniquement de la 2^{ème} année. Chaque ensemble certificatif sera composé de **deux épreuves relevant obligatoirement de deux compétences propres différentes**. Une épreuve au moins est issue de la liste nationale des épreuves. La seconde peut être issue de la liste académique des épreuves. Les nouvelles dispositions offrent d'authentiques espaces d'expression à l'initiative des équipes pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves : **diversité** et **progressivité** de la formation, **temps d'enseignement forcément long** pour garantir des acquis solides, **validation des compétences méthodologiques et sociales dans une activité globale, capitalisation** des notes pour le **CAP BEP en deux ans**.

Pour le **baccalauréat professionnel**, les situations d'évaluation de niveau 4 pourront être mises en œuvre si et seulement si, l'APSA a déjà été enseignée lors d'un premier cycle antérieur (à minima 10 h de pratique). Le CCF viendra ponctuer chaque Module de Formation (cycle d'apprentissage). **Comme pour tout examen, les dates des contrôles seront définies et précisées par chaque établissement, y compris celles des contrôles organisés en fin d'année** pour les élèves en cas de blessure médicalement attestée lors des situations d'évaluation du CCF. Parmi l'ensemble des cycles d'apprentissage offerts à l'élève dans les classes de première et terminale, identifiés dans le projet pédagogique d'EPS, chaque établissement proposera à l'élève de terminale le choix d'ensemble certificatif composé de 3 épreuves relevant obligatoirement de 3 Compétences Propres différentes. Le candidat choisira en classe terminale un « ensemble certificatif », faisant appel au maximum (mais non obligatoire) à une Unité de Formation évaluée en classe de première, les deux autres sont obligatoirement validées en classe de terminale à partir des Unités de Formation offertes au groupe-classe.

Pour le **baccalauréat général**, vous retrouverez dans [la circulaire](#) les modifications relatives au contrôle adapté pour les

sportifs de haut niveau ainsi que pour les élèves inscrits dans l'enseignement facultatif, l'examen ponctuel terminal et surtout la rénovation de douze référentiels des épreuves organisées en CCF.

2. Dispositifs ressources auprès de l'inspection

Le chargé de mission

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation pour rendre notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les compétences, reconnues par le corps d'inspection, du chargé de mission EPS **Guillaume FANET**.

Le programme d'évaluation des personnels enseignants

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants adossée à la refonte des parcours professionnels des carrières et des rémunérations introduit des rendez-vous de carrière qui entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017. **Quatre rendez-vous de carrières, conjoint chef d'établissement et inspecteur, reconnaîtront la valeur professionnelle des personnels** afin de leur permettre d'accéder plus rapidement au 7^{ème}, 9^{ème} échelon, à la hors classe et enfin à la classe exceptionnelle. **Parallèlement** aux évaluations qui répondent à un besoin de gestion de la carrière, **les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels** par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés. **Les objectifs de l'accompagnement individuel** sont de **consolider les compétences professionnelles**, de **remédier aux difficultés que certains personnels peuvent rencontrer** et **favoriser la mobilité professionnelle**. Cette accompagnement professionnel inclut celui des équipes pour **analyser les pratiques et améliorer si nécessaire la qualité des enseignements, faire évoluer les pratiques et envisager des actions de formations de proximité**.

Commission académique « Examens » (CAP, BEP, BAC)

Présidée par le Vice-Recteur, cette commission a pour mission de **valider les protocoles d'évaluation** des établissements et notamment les aménagements proposés dans le cadre du **contrôle adapté**. Elle collecte et harmonise les notes du CCF, avant de les transmettre au jury d'examen. La commission est indispensable, pour **corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers**. De plus, elle apporte des informations à l'échelon de l'établissement pour des **régulations souhaitables** et légitimes sur certains aspects comme les **inaptitudes**, la **cohérence des menus**, les **écarts de notes entre les filles et les garçons**. Ces observations, retranscrites dans **le rapport de la commission** contribuent à l'évolution de l'EPS en Polynésie Française. Les derniers **référentiels nationaux et académiques** mis en ligne sur [votre site disciplinaire](#) sont à utiliser pour créer les **outils de notation collectifs**.

- [référentiels voie générale et technologique](#)
- [Référentiels voie générale et technologique modifiés](#)
- [Référentiels voie professionnelle concernés par la réforme](#). Attention le référentiel de course de demi-fond niveau 4 comporte une erreur il faut utiliser le [référentiel corrigé](#).
- [Enseignement de complément](#)

Suite aux réunions d'équipe dans chaque lycée, la commission restreinte 2017-2018 se réunira en octobre pour valider les protocoles. En fin d'année, le dispositif de collecte et de validation des notes EPSNET laissera la possibilité aux établissements d'organiser leurs dernières épreuves de CCF et les rattrapages dans la première semaine de juin 2018 pour permettre à la commission d'harmonisation de se réunir mi-juin. Pour les **épreuves ponctuelles**, certains enseignants seront susceptibles d'être convoqués durant la période du **19 au 27 avril (24 avril pour Raiatea)**, il convient donc de ne pas programmer d'évaluation en CCF ou de rattrapage durant ces journées.

Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le [site EPS](#). Dans le but de favoriser un échange de pratique, il sera **alimenté de toutes vos expériences pédagogiques** de qualités. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, installations, accompagnement éducatif, enseignement d'exploration, sport scolaire, formation, enquête en ligne...)

Enfin, pour permettre une communication professionnelle efficace, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** fournie par le vice rectorat pour tous les courriers professionnels (gestion de carrière, services administratifs, établissement, chargé de mission et l'inspection pédagogique régionale). Je demande à chacun d'effectuer, selon la modalité la mieux adaptée, la consultation régulière de cette boîte mail et je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers une messagerie personnelle.

La formation continue

Le [plan de formation](#) continue 2017/2018 est commun à l'ensemble de la communauté éducative, qu'ils soient personnels enseignants, d'éducation du premier et du second degré ou personnels ATSS. La campagne d'inscription individuelle se déroule du **15 juin au 10 septembre 2017**.

Pour vous inscrire à une formation en ligne, vous devez :

- vous munir de votre identifiant de messagerie, ainsi que de votre mot de passe (votre numen par défaut)
- relever au préalable les numéros des dispositifs que vous avez choisis
- vous rendre, avec votre identifiant et mot de passe, sur [l'outil d'inscription en ligne GAIA](#)

À l'issue de la campagne d'inscription individuelle au plan de formation, les candidatures sont examinées par les chefs de service qui émettent un avis sur celles-ci. En effet ces derniers, responsables de la continuité du service public, peuvent s'opposer au départ d'un personnel en formation. Un avis défavorable du chef de service annule une candidature individuelle. La formation continue accompagne le projet **d'amélioration de la performance éducative de la Polynésie française**. Au cœur de la problématique de formation se trouve le **développement des compétences professionnelles** de l'enseignant.

Pour s'adapter aux changements structurels (redécoupage des cycles, conseil école collège...), aux **évolutions du métier dans les pratiques de classe** (nouveaux enseignements...) ainsi qu'au **changement de l'organisation du travail au niveau de l'établissement** (interdisciplinarité, inter degré...), **en EPS les formations suivantes** vous sont proposées :

- **17A0410058 - Préparation CAPEPS interne et réservé**
- **17A0410059 - Préparation ORAL agrégation interne EPS.**
 - **17A0410056 - Le va'a, du cycle 3 au niveau 5.**
 - **17A0410061 - S'exprimer devant les autres.**
 - **17A0410062 - Méthodes et outils pour apprendre dans le champ d'apprentissage 4.**
 - **17A0410057 - La musculation avec ou sans appareil.**

Pour conclure, je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une **EPS généreuse au service de la réussite de tous** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves qui nous sont confiés afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Durant cette année je reste à l'écoute de l'ensemble des enseignants d'EPS pour qu'ils **osent, inventent, créent, innovent** afin de **réussir cette réforme** incontournable et **faire de l'école, du collège et du lycée un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées afin de donner à la vie des élèves plus d'imagination.**

Didier RIGOTTARD

Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS